



Les associations agréées au niveau national ont été encouragées par l'**ANSM**

à participer activement aux

débats en matière de sécurité du médicament

et des autres produits de santé en proposant leur candidature pour intégrer son

comité d'interface avec les associations de patients et d'utilisateurs du système de santé

. Ce comité sera composé d'associations de profils et de champs d'expériences divers, avec une représentativité des familles, de consommateurs, de différentes maladies chroniques et du handicap.

Les comités d'interface de l'ANSM constitueront une interface directe avec les parties prenantes impliquées dans les produits de santé. Ils assureront des échanges réguliers et constructifs sur des questions d'ordre général, dans le respect des règles de transparence qui soutiennent le fonctionnement de l'Agence.

Les comités d'interface sont créés par décision du Directeur général qui nomme leurs membres. Ils associent à parité des représentants des parties prenantes et de l'ANSM. L'un de ces comités sera composé de représentants de l'Agence et d'associations d'utilisateurs du système de santé.

Outre la possibilité d'échanges d'informations réciproques qu'ils offrent, ces comités d'interface s'attachent à proposer notamment des mesures visant à augmenter la sécurité d'emploi des produits de santé et la rapidité d'accès à l'innovation, à relayer les informations produites par l'ANSM, à optimiser la remontée des signaux de vigilance.

Suite à l'appel à candidature lancé le 15 mars 2013, les représentants

associatifs qui ont été désignés en tant que membres titulaires du comité d'interface associations de patients et d'utilisateurs du système de santé sont :

Anne BADOUX, UFCS -Familles rurales
Elisabeth CHANCEREL, UNAPEI (Union nationales des associations de parents, de personnes handicapées et de leurs amis).
Jean-Pierre FOURNIER, Actions traitements / TRT-5)
Marie LANTA, La ligue nationale contre le cancer
Pierre-Albert LEFEBVRE, AFD (Association française des diabétiques)
Magali LEO, Le CISS (Collectif inter-associatif sur la santé)
Madeleine MADORE, Le Lien (Infections nosocomiales et sécurité des soins)

Le Comité d'interface se réunira au moins trois fois par an. Les comptes-rendus avec les avis minoritaires seront rendus publics. La première réunion aura lieu au début du mois de juillet 2013. Pour préparer ses travaux, le Comité d'interface peut faire appel à des groupes de travail spécifiques qui peuvent mobiliser d'autres associations. Les conclusions des groupes de travail sont présentées devant le Comité d'interface pour alimenter sa réflexion. Enfin, un bilan des travaux menés sera présenté tous les ans au Conseil d'administration de l'ANSM.

Lire aussi

- Comités d'interface de l'ANSM
- Constitution du comité d'interface ANSM / associations de patients et d'utilisateurs du système de santé (15/03/2013) – Communiqué